



CONSEIL NATIONAL
DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« NOUS AURIONS SOUHAITÉ UN SIGNAL » : RÉACTION DU CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES AU DISCOURS DU TRÔNE

Montréal, le 23 novembre 2021 – Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) souhaite réagir au Discours du Trône, rappeler au gouvernement ses engagements et exprimer la nécessité d'une réforme de l'assurance-emploi, un sujet qui n'a pas été abordé dans le Discours.

« Nous aurions souhaité un signal », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du CNC. « La réforme de l'assurance-emploi est un enjeu majeur, mais on n'en entend pas encore parler. Il faut mettre en marche une réforme de l'assurance-emploi, pour moderniser le programme et le rendre plus juste et accessible. Nous espérons voir cette réforme se concrétiser le plus tôt possible, et se confirmer dans la lettre de mandat de la Ministre. »

« Pour répondre aux défaillances mises en lumière par la crise, le gouvernement fédéral a mis en place d'importants programmes de soutien du revenu et des assouplissements à l'assurance-emploi. Toutefois, ces mesures demeurent temporaires, et certaines sont déjà terminées, laissant notamment les travailleurs et travailleuses autonomes sans filet social. Il ne faut pas tourner la page : il faut mettre en œuvre une réforme permanente, élargissant la couverture et améliorant les protections » a ajouté Pierre Céré.

Le Conseil national des chômeurs et chômeuses mène actuellement campagne sous le thème « Réformer l'assurance-emploi : C'est le temps! », avec des publicités dans les journaux francophones et anglophones et sur le web, demandant au gouvernement la mise en place de la nécessaire réforme de l'assurance-emploi.

Les priorités d'une réforme

- **L'élargissement de la couverture**, vers des secteurs du monde du travail qui en sont présentement écartés, au premier chef le monde du travail autonome, mais aussi ceux et celles qui sont mal protégés : travailleurs et travailleuses à temps partiel et saisonniers, ainsi que les communautés autochtones. Élargir la couverture, c'est aussi assouplir les trop graves sanctions rattachées aux raisons de fin d'emploi présentement jugées invalides. En dehors des mesures temporaires de crise, un.e demandeur.se sur 4, qui a travaillé et cotisé au régime au cours de la dernière année, est refusé.e en raison de ces sanctions.
- **L'amélioration des protections**, c'est à dire relever le taux et la période de prestations, modifier la méthode de calcul, et chercher à simplifier l'application de ce programme par l'instauration de règles universelles plus simples, car ce programme est devenu inutilement complexe.

« Le Discours du Trône a abordé la nécessité de répondre à la crise climatique. N'avons-nous rien appris de la présente crise sanitaire et l'importance de réparer le filet social? Faudra-t-il à chaque fois improviser?... » a conclu le porte-parole.

-30-

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : cnc@lecnc.com